

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

CX/FL 09/37/10-ADD.1

F

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

**COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES
TRENTE-SEPTIÈME SESSION
CALGARY (CANADA), 4 – 8 MAI 2009**

**ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS ET DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES
OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION
GÉNÉTIQUE / GÉNIE GÉNÉTIQUE :
AVANT-PROJET DE RÉCOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE
DES ALIMENTS ET INGRÉDIENTS OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES
TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE / GÉNIE GÉNÉTIQUE
(CL 2008/11-FL, ALINORM 08/31/22 – ANNEXE VII, ET CL 2007/38/FL)**

COMMENTAIRES DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 3

COMMENTAIRES DE :

INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK (IBFAN)

**ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS ET DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES
OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION
GÉNÉTIQUE / GÉNIE GÉNÉTIQUE :
AVANT-PROJET DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE
DES ALIMENTS ET INGRÉDIENTS OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES
TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE / GÉNIE GÉNÉTIQUE
(CL 2008/11-FL, ALINORM 08/31/22 – ANNEXE VII, ET CL 2007/38/FL)**

COMMENTAIRES DES GOUVERNEMENTS À L'ÉTAPE 3

INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK (IBFAN):

**6 (a) Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées
alimentaires préemballées : Définitions (Étape 7)**

SECTION 2 : DÉFINITIONS

Aux fins de la norme générale :

« Aliments et ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique " désignent des aliments et des ingrédients alimentaires composés d'organismes génétiquement modifiés / issus du génie génétique obtenus à partir des techniques de la biotechnologie moderne ou en contenant, ou des aliments et des ingrédients alimentaires obtenus à partir de tels organismes, mais n'en contenant pas. »

L'expression biotechnologie moderne est un euphémisme dans le cas des aliments et ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de techniques de modification génétique / génie génétique et elle embrouillera le consommateur. Il serait beaucoup plus simple de conserver l'expression modification génétique / génie génétique car le consommateur la comprend.

Le terme moderne est hautement promotionnel, n'a aucun sens dans ce contexte et n'est pas un terme scientifique qui améliorerait la définition.

**Point 6 (b) Avant-projet de recommandations concernant l'étiquetage des aliments et
ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification
génétique / génie génétique
(À l'étape 3 de la procédure)**

Les progrès réalisés par le Groupe de travail réuni au Ghana réjouissent l'IBFAN. Ces progrès permettront au CCFL de progresser par rapport à la nécessité de garantir les droits des consommateurs à une information complète concernant la déclaration de la méthode de production, particulièrement dans le cas des aliments et ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique / génie génétique.

L'IBFAN est favorable au texte de l'énoncé général 1 pour les raisons suivantes :

1. Il reconnaît l'importance de l'étiquetage comme moyen d'informer les consommateurs pour leur permettre de faire des choix alimentaires suivant leurs besoins et leurs intérêts pour des raisons de santé, de culture, d'environnement ou de religion.
2. L'énoncé ouvre la voie à des discussions et des décisions additionnelles concernant les mécanismes mêmes qui serviront à incorporer l'étiquetage des aliments et ingrédients alimentaires MG / GG dans les normes et les textes apparentés du Codex.
3. Il donne aux États membres la latitude d'adopter les démarches voulues pour répondre aux besoins et intérêts de leurs consommateurs.